



ATTAQUE PREMEDIATEE

CP AITON

Le 06 Septembre 2026

Ce samedi 05 septembre, un incident aurait put tourner au drame sans le professionnalisme des agents.

Il est 12H10 au quartier d'isolement lorsque les agents procèdent à la distribution du repas. Le détenu P ayant changé de comportement récemment, une gestion équipée et menottée a été mise en place il y a quelque jours pour toute ouverture de porte.

Le détenu P commence par refuser de déboucher son œillette, puis, après ouverture de la trappe de menottage, il refuse également de se faire menotter.

Ça sent le GUET-APENS à plein nez !!!

Ordre est donné aux agents équipés de rentrer quand même et de neutraliser la personne détenue. C'est la que tout bascule ! Dès l'entrée des agents en cellule, le détenu P attrape une casserole et la jette en direction des personnels : **IL S'AGIT D'EAU BOUILLANTE**. Heureusement l'agent au bouclier arrive à protéger son équipe qui continue la progression. Mais le sol est glissant, le détenu assène un violent coup de pied dans le bouclier, les autres agents équipés se sont alors immédiatement dirigés vers le détenu afin de le maîtriser, mais ce dernier est extrêmement virulent, il assène de multiple coups de poing aux collègues.

Les casques volent dans la cellule du fait de la violence des coups et de la mauvaise qualité de ces derniers.
Le détenu ne se laisse pas faire et les agents n'arrivent pas à le maîtriser.

Un déclenchement d'alarme. L'arrivée des renforts. Voila la seule solution qui a été trouvée pour maîtriser et menotter le détenu qui refusait toujours d'obtempérer. Ce dernier a ensuite été conduit au Quartier Disciplinaire !

Résultats des comptes : 4 agents blessés dont 1 qui en ressort avec 2 jours d'ITT !!!

L'UFAP UNSa Justice apporte son plus total soutien aux collègues et se tient à leur entière disposition pour toute aide, quelle qu'elle soit.

L'UFAP UNSa Justice félicite l'ensemble des surveillants présents sur cette intervention pour leur sang froid et leur professionnalisme.

L'UFAP UNSa Justice exige que les équipements des tenues par coups soient révisés afin d'éviter que les collègues ne se retrouvent sans équipement face à un individu violent.

L'UFAP UNSa Justice exige le transfert du détenu dans les plus brefs délais, le fait qu'il s'agisse d'un détenu isolée ne doit pas entraver son transfert par mesure d'ordre et de sécurité.

Pour Le bureau Local
CADET Annabelle